

## ***FICHE D'INFORMATION***

### **GABON**

#### **Le système statistique national**

##### **Cadre institutionnel**

###### ***Nature et composition du système***

Le système statistique national (SSN) du Gabon est un système décentralisé mais non intégré, constitué d'unités indépendantes entre elles. Le noyau central du système est la Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques (DGSEE), administration centrale sous la tutelle du Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement.

La DGSEE a pour missions de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite des politiques économiques et sociales de l'Etat d'une part, à l'information et à la prise de décisions des entreprises publiques et privées et de la société civile d'autre part. Elle est chargée de la production d'une grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises, et des recensements généraux de la population. Enfin, elle est chargée d'assurer la coordination technique du système statistique national.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, la DGSEE comptait un effectif de 136 agents dont 2 contractuels à durée déterminée, 29 contractuels à durée indéterminée et 105 titulaires. Aucun Ingénieur statisticien économiste ne figurait dans l'effectif global parmi lesquels on comptait 13 Ingénieurs des travaux statistiques, 14 démographes, 8 informaticiens, 20 autres cadres A et 81 autres salariés. En 2002, un agent a quitté la DGSEE pour une autre administration nationale tandis que 5 cadres A y ont été accueillis : un sortant de formation, un venant d'une entreprise privée et 3 d'une autre administration nationale.

Pour l'année 2002, le budget de fonctionnement exécuté, hors charges de personnel, était de 44,5 millions de F CFA pour des prévisions de dépenses de 45,1 millions de F CFA. Pour 2003, les prévisions budgétaires étaient de 51,8 millions de F CFA. Aux ressources du budget de fonctionnement s'ajoutent les financements destinés à des projets spécifiques.

Outre la DGSEE, le système statistique national du Gabon comprend les services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics. Ces services collectent, traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leurs compétences. Les principaux sont situés au sein des ministères en charge des secteurs suivants: éducation, santé, agriculture. Ils comptent en général très peu de statisticiens en leur sein et disposent de moyens matériels et financiers limités. Les services de la Direction nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), organisme public multinational regroupant cinq autres pays, élaborent les statistiques monétaires et la balance des paiements tandis que les statistiques de finances publiques le sont par les services du Ministère des finances.

### ***Textes législatifs et réglementaires***

Les activités statistiques au Gabon sont régies par les textes suivants:

- le décret n° 15/PR du 6 avril 1971 portant création d'une Direction de la statistique et des études économiques en République gabonaise et fixant ses attributions;
- le décret n° 00718/PR du 31 mai 1983 portant institution et organisation du Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

Le décret de 1971 comprend 4 titres traitant successivement de «la Direction», des «Divisions», de «la Commission interministérielle de coordination et de développement statistique», et de «l'obligation et du secret en matière statistique.» Les deux premiers titres portent sur les attributions et l'organisation de la Direction de la statistique et des études économiques tandis que les matières traitées dans les deux derniers titres le sont habituellement dans une loi statistique. L'article 4 du décret cite parmi les attributions de la Direction de la statistique et des études économiques «la coordination de l'action statistique des administrations et organismes publics ou semi-publics de la République gabonaise et la détermination, en collaboration avec les spécialistes de chaque domaine étudié, des méthodes propres à assurer la qualité des statistiques.»

Le décret de 1983 qui crée le Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, érige la Direction de la statistique et des études économiques en une Direction Générale du Ministère et modifie en conséquence son organisation. Ce texte qui abroge les deux premiers titres du décret de 1971, précise le rôle que la DGSEE doit jouer en matière de coordination statistique. Il prévoit explicitement que la DGSEE doit « proposer un schéma directeur statistique au niveau national.» L'arrêté devant organiser la Commission interministérielle de coordination et de développement statistique prévu par l'article 22 du décret de 1971 n'a jamais été adopté.

### ***Coordination des activités statistiques***

En dehors de la DGSEE, Il n'existe pas de structure formelle opérationnelle de coordination des activités statistiques au Gabon. La Commission interministérielle de coordination et de développement statistique n'a pas été mise en place depuis sa création, faute d'arrêté l'organisant.

### ***Association nationale de statisticiens***

Il n'existe pas d'association nationale de statisticiens au Gabon.

### ***Appartenance à des organisations internationales ayant des activités statistiques***

A l'instar des autres pays d'Afrique centrale, le Gabon est membre de plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales. Parmi celles qui mènent régulièrement des activités statistiques, citons: l'Organisation des Nations unies et sa branche régionale, la Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Communauté

Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT).

AFRISTAT a démarré ses activités à son siège à Bamako (Mali) en janvier 1996. Il a une double mission: promouvoir le développement des capacités et activités statistiques et contribuer à l'harmonisation des statistiques produites dans ses 18 Etats membres. La DGSEE participe activement aux activités d'AFRISTAT et représente le Gabon au sein de son Comité de direction.

### ***Participation à des programmes plurinationaux***

La DGSEE participe aux activités statistiques des organisations dont est membre le Gabon et aux programmes mis en place par celles-ci.

Au niveau d'AFRISTAT, la DGSEE a participé à toutes les activités menées depuis 1996 aux niveaux sous-régional et régional. Il s'agit principalement de l'harmonisation des nomenclatures d'activités et de produits, des méthodes d'élaboration des comptes nationaux et des concepts sur le secteur informel et l'emploi ainsi que de l'amélioration de la diffusion de l'information statistique par la mise en place de sites Internet dans les instituts nationaux de statistique.

Par ailleurs, le Gabon participe depuis 2001 au Programme statistique minimum commun des Etats membres d'AFRISTAT (le PROSMIC).

Le PROSMIC est un cadre de référence pour le développement à moyen terme de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT. Il comprend six domaines prioritaires: la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale, la diffusion de l'information statistique, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, et les statistiques agricoles. Le PROSMIC couvre la période 2001-2005. Son évaluation à mi-parcours est en cours.

La DGSEE participe également au Programme de comparaison internationale des prix (PCI).

En ce qui concerne le Système Général de Diffusion des Données du Fonds monétaire international (SGDD), le Gabon y a adhéré en 2002 et ses méta données ont été incluses pour la première fois dans le «Dissemination Standards Bulletin Board» du Fonds monétaire international (FMI) le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

### ***Rapports d'activités***

La DGSEE rédige des rapports d'activités annuels.

### **Production statistique**

La production du système statistique national est assez diversifiée mais souffre de lacunes en terme de quantité, de qualité, de couverture, d'analyse et de diffusion, notamment en raison de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition par l'Etat. Les recensements et les grandes enquêtes par sondage sont généralement financés par les bailleurs de fond extérieurs qui ne coordonnent pas toujours leurs interventions au risque de créer des doubles emplois sources de gaspillages. L'insuffisance, voire l'absence de la

coordination statistique se traduit, dans certains cas, par la production de statistiques non comparables sur un même domaine ou dans le temps à cause souvent de l'utilisation de concepts, définitions, nomenclatures et méthodes différents. Par ailleurs beaucoup de statistiques produites le sont à un niveau de désagrégation insuffisant pour les besoins de l'analyse et des politiques de décentralisation.

L'accent mis sur la lutte contre la pauvreté qui est maintenant au centre des politiques de développement dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne engendre une nouvelle demande en données statistiques à laquelle le système statistique national a beaucoup de difficultés à répondre.

### **Evaluation du système statistique national**

Le nouveau contexte économique et social marqué par la priorité accordée à la réduction de la pauvreté dans le cadre du Document de stratégie de réduction de la pauvreté adopté en janvier 2002, a créé une prise de conscience au niveau de l'Etat et de la société de la nécessité absolue de disposer de données statistiques plus nombreuses, plus diversifiées, de meilleure qualité et diffusées à temps. Cette situation nouvelle constitue un atout puissant pour le développement du système statistique national. Toutefois ce dernier reste caractérisé par un certain nombre de faiblesses:

- *l'inadéquation de la législation statistique*

Comme nous l'avons vu plus haut, il n'existe pas au Gabon de véritable loi statistique, même si le décret n° 157/PR du 6 avril 1971 traite de certains aspects qui figurent généralement dans les lois statistiques. La DGSEE a engagé des réflexions et travaux en 2003 avec l'appui technique d'AFRISTAT pour mettre en place une nouvelle législation adaptée au contexte national et international. Un projet de loi statistique accompagné des textes d'application a été élaboré. Il sera prochainement soumis au gouvernement pour examen et approbation.

- *l'insuffisance de la coordination statistique*

Il n'existe aucune structure formelle opérationnelle de coordination générale du système statistique national. Si elles aboutissent, les initiatives prises par la DGSEE avec l'appui technique d'AFRISTAT devraient permettre de doter le Gabon d'un dispositif de coordination statistique cohérent et efficace.

- *l'insuffisance qualitative et quantitative des données produites au regard des exigences de la demande,*
- *l'insuffisance de l'analyse et de l'utilisation des données,*
- *l'absence d'une politique des ressources humaines pour pallier l'insuffisance du nombre de statisticiens qualifié et offrir des conditions de travail et des plans de carrière attractifs.*

## La gestion stratégique du système statistique national

### **Expérience en matière d'élaboration de stratégies**

#### *Expériences antérieures*

Un Schéma directeur de la statistique a été élaboré il y a une vingtaine d'années. Pour des raisons diverses et notamment l'absence de financements, il n'a pu être mis en œuvre. La nécessité d'inscrire le développement de la statistique dans le cadre des politiques et programmes nationaux de développement est largement reconnue et l'adoption d'un Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) en janvier 2002 offre une excellente opportunité pour l'élaboration d'un Schéma directeur de développement de la statistique gabonaise. La DGSEE a inscrit cette activité à son programme de travail 2004.

#### *Situation actuelle et perspectives*

Au cours de l'année 2003, la DGSEE a concentré l'essentiel de ses ressources et de son temps à l'exécution du Recensement général de la population et de l'habitat, opération statistique d'envergure et d'intérêt national qui a ralenti quelque peu le processus d'adoption de la nouvelle législation statistique et d'autres travaux importants qui lui sont liés comme la préparation d'un Schéma directeur de la statistique. Les conditions sont maintenant réunies pour enclencher le processus d'élaboration du Schéma directeur.

#### *Soutiens attendus de PARIS21*

Vu la faiblesse des ressources humaines disponibles dans le pays dans le domaine de la statistique, la DGSEE souhaite un appui en expertise pour l'élaboration du programme à moyen terme de développement de la statistique. Elle souhaite également connaître l'expérience des autres pays et recevoir une assistance dans la recherche des financements nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan à moyen terme. Elle accueille favorablement l'initiative de PARIS21 visant à mettre en place un programme régional d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales de développement statistique dans les pays d'Afrique subsaharienne et notamment dans les Etats membres de la CEMAC. La DGSEE est prête à participer activement à ce programme régional.

